

## COMPOSANTE 3 : La mise à niveau des curricula

**RESULTAT 3 : CREATION D'UN PORTEFEUILLE DE MODULES DE FORMATION REpondant AUX EXIGENCES DE L'ACQUIS ET AUX BONNES PRATIQUES EUROPEENNES.**

### Activité 3.1 : Réaliser un audit pédagogique par catégorie d'apprenants et accompagner la création de référentiels de compétence

<b>Objectif :</b>	Identifier l'existant en matière de formation pour chaque catégorie d'apprenant et renforcer les référentiels de compétence
<b>Calendrier :</b>	M4, M6-M8, M10, M14
<b>Moyens :</b>	<p><u>Expertise</u> : <b>79 h/j</b>          Missions d'audit : 40 h/j (4 missions x 2 experts x 5j)          Analyse des besoins / étude : 15 h/j (3 missions x 1 expert x 5j)          Mission atelier de création des référentiels de compétence : 12 h/j (4 missions x 1 expert x 3j)          Participation à l'atelier de validation : 12 h/j (4 experts (1 par corps d'apprenant) x 3j)</p> <p><u>Experts</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Catherine GROSJEAN (FR)</li> <li>➤ Anne-Marie MORICE (FR)</li> <li>➤ Xavier MARTIGNEN (FR)</li> <li>➤ Nicolas CHAREYRE (FR)</li> <li>➤ Estelle CROS (FR)</li> <li>➤ Delphine BOURGOUIN (FR)</li> <li>➤ Emmanuelle PERREUX (FR)</li> <li>➤ Jean-Louis DIMANCHE (FR)</li> <li>➤ Sylvie MERGES (FR)</li> <li>➤ Monique FRATTINGER-DENIZOT (FR)</li> <li>➤ Francisco de Paula PUIG BLANES (ESP)</li> <li>➤ Ignacio Ubaldo GONZÁLEZ VEGA (ESP)</li> <li>➤ M. José María FERNANDEZ VILLALOBOS (ESP)</li> </ul>
<b>Cible :</b>	<u>Equipes pédagogiques des 4 catégories d'apprenants</u> : Attachés de justice - Magistrats, Greffiers, Huissiers de justice, Adouls
<b>Méthodologie :</b>	<p>Cet audit sera mené par des binômes d'experts justifiant d'une expérience de conception de la formation dans un institut formant les apprenants concernés.</p> <p><b>L'activité débutera par un diagnostic de la formation initiale (incluant le cas échéant une phase de spécialisation) et de la formation continue.</b></p> <p><b>Ce diagnostic devra aborder également la question du niveau juridique des étudiants à l'entrée à l'ISM, en particulier pour les magistrats et les greffiers.</b> En effet, pour que l'ISM puisse exercer sa mission d'école d'application tout en garantissant un niveau juridique suffisant de ses étudiants à la sortie de l'institut, il faut s'assurer du niveau d'entrée des étudiants (conditions de diplôme pour concourir, niveau des épreuves du concours, seuils d'admissibilité et d'admission) et le cas échéant trouver des moyens pour l'améliorer en amont (classes préparatoires aux concours, travail avec les universités par exemple) ou pour y remédier en aval en intégrant une mise à niveau des étudiants dans le cursus de formation initiale.</p> <p>A partir de l'état des lieux des curricula des différentes catégories d'apprenants, une analyse des besoins de formation des différentes professions cibles portera notamment sur : recensement des études existantes, définition d'une</p>

	<p>méthodologie (questionnaires, entretiens...), compilation des résultats et rédaction d'une étude (qui servira par ailleurs pour la feuille de route à long terme de l'ISM). L'analyse des besoins de formation devra tenir compte des exigences requises pour la qualification des magistrats, greffiers, auxiliaires de justice (adouls et huissiers) et ce, tant du point de vue des connaissances juridiques requises (savoirs) que des capacités fondamentales nécessaires à l'exercice du métier considéré (savoir-être et savoir-faire) (par exemple pour les magistrats : capacité à rendre une justice impartiale, indépendante et comprise des citoyens).</p> <p>Elle permettra également de déterminer si le cursus de formation initiale peut être consacré immédiatement à l'apprentissage des pratiques judiciaires (formation initiale) ou à leur perfectionnement (formation continue).</p> <p><b>Cette étude servira de base à l'élaboration d'un plan d'action de révision</b> sur les trois ans à venir et permettra également la mise en place d'une <b>méthodologie de l'évaluation des besoins</b> pour l'avenir.</p> <p style="text-align: center;">❖ <u>Formation-action pour la préparation des référentiels de compétence par catégorie d'apprenants</u></p> <p>Il est proposé de compléter l'audit pédagogique par une <b>formation-action</b> à destination du groupe de travail ad-hoc (notamment constitué du personnel de l'ISM, mais pas uniquement). Cette formation permettra au groupe de travail de se former aux standards internationaux de la formation professionnelle.</p> <p>Les objectifs de cette formation-action seront les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Définir les différentes tâches professionnelles des professionnels débutants ;</li> <li>▪ A partir de ces tâches, écrire un référentiel des capacités et compétences professionnelles fondamentales ;</li> <li>▪ Y associer les savoirs (savoir, savoir-faire, savoir-être, savoir d'expérience) à acquérir dans le cadre de la formation : cette phase sera l'occasion de définir les besoins en formation ;</li> <li>▪ Faire le lien entre le référentiel de compétences et le programme de formation : réfléchir aux objectifs et modalités de l'alternance, aux liens entre les deux phases ;</li> <li>▪ Faire le lien entre le référentiel de compétence et l'évaluation ;</li> <li>▪ Distinguer évaluation formative et évaluation sommative.</li> </ul> <p>Un travail identique sera mené pour chaque catégorie professionnelle. L'avantage de cette méthodologie est d'être commune à tous les professionnels de la formation judiciaire susceptibles d'intervenir au Maroc, d'éviter de superposer les interventions et de garantir une action dans la continuité.</p> <p>Cette méthodologie sera également une garantie de durabilité de l'action qui pourra se poursuivre après le jumelage en permettant au Maroc de se doter, à l'instar des pays partenaires, d'une structure de formation conforme aux standards internationaux lesquels font autorité, sont reconnus de tous, et sont régulièrement évalués pour leur pertinence et leur efficacité.</p> <p>Les conclusions seront présentées en atelier de validation devant un groupe de travail ad-hoc dédié. Cet atelier intègrera le référentiel de compétences par catégorie d'apprenant formulé dans le cadre de l'activité décrite ci-dessous. Ce référentiel servira de socle à la refonte éventuelle des curricula et devra également faire l'objet d'une validation au terme de l'atelier.</p>
<p><b>Indicateurs objectivement vérifiables :</b></p>	<p>Disponibilité d'un rapport d'audit pédagogique pour chaque catégorie d'apprenant, validé par chaque responsable pédagogique pour chaque catégorie d'apprenant</p> <p>Tenue des ateliers de formation action et d'un atelier de restitution (fiches de présences, comptes-rendus des ateliers)</p> <p>Référentiels de compétences disponibles</p>
<p><b>Livrables :</b></p>	<p>Rapport d'audit pour chaque catégorie d'apprenant (comportant notamment une partie diagnostic et recommandations)</p>

	Organisation d'ateliers de formation-action pour la création de référentiels de compétences, comptes-rendus des ateliers Organisation d'un atelier final de restitution, compte-rendu de l'atelier Référentiels de compétences pour chaque catégorie d'apprenant.
--	---